

Etaient présents :

Le directeur : Connan Jean-Yves

Les représentants des parents d'élèves : Darcel Stéphanie, Rousvoal Samuel, Oger Axelle, Le Mounier Nelly, Quéré Martine, Ségura Nathalie

Les enseignants : Barthélémy Frédérique, Dumoulin Virginie, Halloux Nolwenn, Picard Hélène, Potier Florence, Le Lay Anne

La présidente de l'Amicale Laïque de St-Julien : Le Noane Emmanuelle

Les représentants de la mairie : Saintilan Jean-Bernard, adjoint aux affaires scolaires, Le Noane Gaël, adjoint aux travaux.

Secrétaire de séance : Connan Jean-Yves

M. Connan rappelle le rôle des parents élus au CE.

Les parents élus au conseil d'école sont les porte-parole des parents, les médiateurs si nécessaire, ils assurent le lien entre les familles et l'école. Les parents élus ont aussi un rôle de communicateurs par le biais de comptes-rendus, d'informations à faire circuler.

Les deux prochains CE auront lieu le 12/02/2013 et 25/06/2013.

## **1. Organisation école.**

Classe	Enseignant	Effectif
CM1/CM2	Jean-Yves Connan + Florence Potier le vendredi	25
CE2/CM1	Frédérique Barthélémy	26
GS/CE1	Virginie Dumoulin	21
CP	Nolwenn Halloux	18
MS/GS	Florence Potier (lundi, mardi) + Hélène Picard (jeudi, vendredi)	26
PS/TPS	Anne Le Lay	26
	TOTAL	142

Personnel communal intervenant dans les classes maternelle (Atsem): Isabelle Fourmond (PS/TPS), Elodie Pédron (MS/GS) et Stéphanie Georgelin (GS de la classe de Mme Dumoulin, le matin).

Assistante Scolarité : Alexandra Weymann intervient auprès de deux enfants de l'école (18 h par semaine) et apporte une aide administrative ou dans les classes (6 h par semaine).

Interviennent aussi dans l'école, les personnels du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté): Mme Cottin, Mme Janno.

## **2. Projets pédagogiques.**

**M. Connan présente les principaux projets de l'année.**

L'année sera placée sous le thème de **l'arbre** (arts plastiques, musique, photo...) Ce thème concerne toutes les classes de l'école et donnera lieu à une exposition en fin d'année scolaire : la réalisation d'un parcours sonore dans l'école est à l'étude.

**Salon du livre** de Ploufragan : l'école accueillera Didier Dufresne, auteur, le jeudi 6 décembre l'après-midi pour 2 interventions (classes de cycle 3) et Hervé Le Goff, illustrateur, le jeudi 6 décembre toute la journée pour 4 interventions (maternelle, CP et CE1). Dans le cadre du salon du livre l'école participe au projet **Ribambelles** : il s'agit d'écrire et illustrer un garçon ou une fille pas comme les autres et d'assembler ces textes comme une ribambelle. Ces réalisations seront exposées au salon du livre.

**Interventions musique :** Thierry Colin, musicien Dumiste interviendra auprès des classes pour aider à la mise en place de projets musique : Ces interventions, financées par la mairie de St-Julien et l'agglomération de Saint-Brieuc débiteront le mardi 13 novembre. Les élèves de CM/CE/CP bénéficieront de 12 séances, ceux de MS/GS de 6 séances.

**Ecole et cinéma :** Les classes de CE2/CM1, GS/CP/CE1 sont inscrites à ce dispositif et assisteront à 3 séances au Cinéma Le Club6.

**Piscine :** en raison des travaux prévus à Aquabaie, les séances de piscine ont débuté plus tôt cette année. Les CP/CE1 bénéficient de 9 séances jusqu'au 20 novembre. Les élèves de GS iront à la piscine Aquabaie du 29 novembre au 20 décembre, le jeudi de 15h à 15h30 (4 séances).

Les enseignants rappellent qu'ils manquent de parents agréés pour encadrer les séances de piscine. Les représentants des parents suggèrent d'informer les parents motivés par l'encadrement piscine qu'ils peuvent passer l'agrément dès cette année, même si c'est pour participer à l'encadrement dans les années futures.

**Classe de découverte :** elle aura lieu à la Base Départementale de Plein Air, à Guerledan, du 11 au 15 mars. M. Connan indique qu'il aura besoin d'accompagnateurs pour ce séjour, y compris un accompagnateur titulaire de l'AFPS. M. Rousvoal indique que l'AFPS a été remplacée par le PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1. M. Connan indique également que le Conseil Général des Côtes d'Armor ne subventionne plus ces séjours de découverte dans le département. Pour information, la subvention versée pour la classe de découverte à Belle-Isle-en-Terre s'élevait à 858 euros, soit 26€ par enfant.

M. Saintilan informe le CE que Sébastien Faucheur, ex directeur du centre de loisir, qui participait à l'encadrement des classes de découverte, a quitté son poste. Son éventuel remplacement est à l'étude.

**Monde et Nature** interviendra en classes maternelles le 18 janvier 2013, sur le thème du tri du recyclage des déchets.

**Le théâtre des 3 Chardons** se produira à l'école en mars prochain.

### **3. Règlement intérieur de l'école.**

Mme Potier procède à la lecture du règlement actuellement en vigueur.

« Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique et psychologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis à l'école en classe maternelle. »

*En réponse à une question de Mme Darcel, Mme Le Lay précise que la propreté est un pré requis indispensable pour intégrer l'école maternelle.*

M. Connan souligne les points suivants :

« Toute absence est immédiatement signalée aux parents de l'élève, où à la personne à qui il est confié, qui doivent dans les quarante-huit heures en faire connaître les motifs avec production, le cas échéant, d'un certificat médical. »

*Dans la pratique, il n'est pas toujours possible de contacter les familles. Il est demandé aux parents de prévenir l'école de l'absence de leur enfant, si possible avant 8h45.*

« Toutefois, des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel. »

*Si l'absence est inférieure à une semaine, elle est soumise à l'avis du directeur de l'école. Si l'absence supérieure à une semaine, c'est l'inspecteur de circonscription qui donne son avis.*

« Les enfants sont libérés, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf s'ils sont pris charge, à la demande de la famille, par un service de garde ou de restauration. »

*M. Connan informe le CE qu'il y a parfois quelques flottements au moment des changements de responsabilité : le départ pour la cantine est parfois compliqué par des problèmes de comptages d'enfants. Il arrive en effet parfois qu'un enfant prévu à la cantine aille finalement manger chez lui, ou à l'inverse, qu'un enfant non inscrit à la cantine soit présent au moment de l'appel. Il est demandé aux parents de tout faire pour que la situation de leur enfant soit la plus claire possible.*

*Les enfants de CE2/CM1 et CM1/CM2 qui attendent en salle informatique pour la garderie du soir ne sont pas toujours surveillés par un agent communal. Il convient de remédier à cela.*

« L'école est ouverte le matin à 8 h 50. La classe du matin commence à 9 h et finit à 12 h. L'après-midi, l'école est ouverte à 13h20. La classe de l'après-midi débute à 13h30 et s'achève à 16h30. »

*M. Connan insiste sur le fait que la responsabilité des enseignants ne s'exerce que dans les créneaux d'ouverture*

*de l'école. En dehors de ces créneaux, les enfants sont soit sous la responsabilité des services de la commune (garderie, cantine) soit sous la responsabilité de leurs parents. Après les vacances de la Toussaint, le portillon de l'école sera fermé à 9h10 le matin, 13h40 l'après-midi. L'accès à l'école ne pourra alors se faire que par le hall primaire. Les parents seront informés de cette modification de l'accès à la cour de l'école.*

L'article suivant est ajouté au règlement intérieur :

Les animaux (même tenus en laisse) ainsi que les vélos, trottinettes et rollers sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école, cour comprise.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité. Les familles recevront ce règlement au retour des vacances de la Toussaint.

#### **4. Consommation d'énergie de l'école.**

M. Le Noane informe le CE que l'ALE a produit une étude sur la consommation d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux. Des économies seront réalisées par un changement du système de chauffage dans la classe de GS/CE1 (le changement des portes de ce bâtiment a déjà amélioré les performances thermiques). La puissance installée dans ce bâtiment est de 24 000 kW, alors que 10 800 kW suffiraient. Le système de régulation du bâtiment principal de l'école a été complètement revu. M. Le Noane demande aux enseignants de penser à fermer les portes. Il est répondu que ce la est fait dans la journée, mais que pendant les moments d'accueil et les récréations, il est plus simple et plus sécurisant de laisser les portes du hall ouvertes.

#### **5. Travaux.**

Le grillage en haut de la cour primaire est détendu, un enfant pourrait sortir l'école par ce « passage secret ». Le couvercle du regard des égouts à côté de la classe de CE1 est à fixer, les enfants peuvent l'enlever facilement.

Des dalles sont à fixer dans la cour maternelle au niveau du toboggan.

Au niveau du coin repas des enseignants, un robinet fuit et il conviendrait d'y installer une étagère pour le micro-onde et changer une ampoule.

Les fontaines à eau sont hors service dans les deux sanitaires et doivent être remplacées.

Il faudrait nettoyer l'algeco (classe de CP) sur lequel des traces vertes sont apparues et régler les problèmes d'aération dans ce bâtiment.

Un nouveau système de chauffage, plus économique et plus souple dans son fonctionnement va être installé dans la classe de GS/CE1, avant le retour des vacances de la Toussaint.

Les parents évoquent la possibilité de tracer des aires de jeux (marelles...). Cette idée n'est pas pour le moment retenue, les enseignants estimant que ces jeux ne sont pas indispensables. M. Connan fait remarquer que les récréations sont relativement tranquilles et que les enfants profitent au mieux du grand espace à leur disposition.

Le terrain stabilisé devant l'algeco est régulièrement recouvert d'eau. En attendant de trouver une solution à ce problème, il est demandé à la commune d'installer un balisage pour interdire l'accès à cette zone.

Projet jardinage : les classes de CP et CM1/CM2 envisagent de créer des jardins au format A4, entre autre derrière l'ancienne garderie. Les services techniques de la commune sont sollicités pour préparer le terrain ou les bacs qui accueilleront ces jardins.

La structure en plastique (toboggan) dans le hall maternelle est à enlever.

La ligne téléphonique a été coupée cette semaine suite à un arrachement du câble. Pour éviter de nouveaux incidents, il faudrait procéder à l'élagage du talus.

Dans l'entrée de l'école, au niveau du portail, le sol est déformé et dangereux s'il est couvert de feuilles. M. Le Noane indique que cette entrée sera refaite lorsqu'il y aura un chantier de réfection d'enrobés sur la commune.

Les vélos de la maternelle sont en mauvais état et doivent être réparés. Il faudra pour cela mettre à contribution les employés de la commune (après accord de la mairie) et/ou des parents bénévoles tout en respectant les normes en vigueur.

M. Le Noane informe le CE qu'une plateforme multisports est en cours d'achèvement près du terrain de football et l'école pourra l'utiliser. M. Connan demande la mise en place d'un planning d'utilisation de ce

terrain pour permettre aux enfants de l'utiliser en toute tranquillité, même si son éloignement de l'école en rendra l'utilisation régulière difficile.

## **6. Questions diverses.**

M. Saintilan informe le CE que le RAM (relais assistante maternelle) envisage d'utiliser les locaux de la garderie une demi-journée par semaine. En effet, ces locaux ont été en partie subventionnés par la CAF. M. Connan demande à ce que l'école reste prioritaire quant à l'utilisation de la salle de motricité.

Les récents travaux sur la commune (garderie, restaurant satellite, rénovation du restaurant scolaire) feront l'objet d'une inauguration le samedi 27 octobre. M. Saintilan invite tous les participants au Conseil d'Ecole à y participer.

Mme Darcel, présidente de l'APE, informe le CE que l'association de parents d'élèves dispose d'une de fonds qu'elle souhaite destiner à la mise en place de projets impliquant conjointement les parents, les enseignants et les enfants. M. Rousvoal, vice-président de l'APE, émet deux propositions d'actions à titre d'exemples : inviter une conférencière sur le thème de la lecture, aider au financement d'un logiciel de suivi des élèves en lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Conseil d'Ecole,  
Le directeur, Jean-Yves Connan